



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 3 mai 2019

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : 2^e demande réamendée d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2019 – PHASE 2

Notre dossier : 312-00899

Dossier Régie : R-4076-2018

Chère consœur,

Comme mentionné à sa lettre datée du 30 avril 2019 (B-0073), Énergir dépose une version révisée de la pièce Énergir-H, Document 1 ainsi que l'original et quatorze exemplaires de la demande mentionnée en titre, accompagnés d'un affidavit signé par Madame Caroline Dallaire.

Pour les motifs énoncés à l'affidavit pour ordonnance de confidentialité de Monsieur Vincent Regnault joint à la présente, Énergir demande à la Régie d'émettre une ordonnance de confidentialité à l'endroit des informations caviardées contenues à l'annexe 17 de la pièce Énergir-H, Document 1, lesquelles sont déposées sous pli confidentiel.

Par ailleurs, pour faire suite à la séance de travail tenue le 1^{er} mai 2019 dans le dossier mentionné en objet, Énergir dépose les présentations utilisées lors de la rencontre, soit les pièces Énergir-H, Documents 7 et 8.

Toujours suivant la séance de travail, Énergir comprend que la Régie et la FCEI souhaitent obtenir une comparaison de la consommation réelle et de la projection du modèle sur l'année de sa calibration et les suivantes (années 2, 3 et 4 si possible), en fonction de la température, le tout en lien avec le rapport d'Artelys déposé à l'annexe 6 de la pièce Énergir-H, Document 1. Considérant que la préparation de cette information nécessite la collaboration d'Artelys et que cette dernière est à déterminer le temps associé à une telle tâche, Énergir ne peut pour le moment fournir de date de dépôt précise, mais tient à rassurer la Régie qu'elle lui reviendra avec ce suivi dans les meilleurs délais.

Quant à la demande de la Régie afin d'obtenir une mise à jour de la méthode de la prévision de la demande utilisée par Énergir, cette dernière souhaite lui confirmer qu'aucune modification n'a été apportée à cette méthodologie ou aux intrants la composant depuis sa dernière présentation à la Régie dans le cadre de la Cause tarifaire 2018 (R-3987-2016). Énergir réfère donc la Régie aux pages 1 à 15 de la pièce B-0190, Gaz Métro- 6, Document 6 déposée dans le cadre du dossier tarifaire 2018 ainsi qu'aux informations contenues au plan d'approvisionnement gazier 2020-2023 (pièce Énergir-H, Document 1) afin d'obtenir les données applicables au dossier tarifaire 2019-2020 présentement sous étude.

Le tableau suivant présente les équivalences entre ces deux pièces.

Pièce B-0190, Gaz Métro- 6, Document 6 R-3987-2016	Pièce Énergir-H, Document 1 R-4076-2018
Diapo 6, page 3 – Livraisons par marché 2018-2021	Tableau 1, page 7 – Livraisons par marché 2020-2023
Diapo 9, page 5 – Livraisons PMD 2018-2021	Tableau 18, page 51 – Livraisons PMD 2020-2023
Diapo 11, page 6 – Effets livraisons PMD 2017	Tableau 15, page 45 – Effets livraisons PMD 2019
Diapo 23, page 12 – Livraisons VGE 2018-2021	Tableau 17, page 49 – Livraisons VGE 2020-2023
Diapo 27, page 14 – Scénarios de prévisions 2018-2021	Graphique 20, page 47 – Scénarios de prévisions 2020-2023

Dans l'éventualité où des clarifications étaient requises, Énergir invite respectueusement la Régie à lui faire part de ses interrogations dans le cadre de demandes de renseignements.

Enfin, Énergir dépose une liste révisée de pièces.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas
VL/nv

p. j.